



Compte rendu du conseil d'établissement du 15 octobre 2019

Présents :

Direction : MM. Commenville, Lechevalier, Bouchet, Braun

Professeurs du primaire : Mmes Randon-Becker, Kauff

Professeurs du secondaire : Mme Duport, M. Fournier

Représentant des élèves : Mlle Schroeder

Conseiller consulaire : M. Langlet

Consulat : Mme Marrec

Parents : Mmes Bech, Ide, M. de la Fouchardière

1. Adoption du compte-rendu du CET du 24 juin 2019

Une erreur sur le montant de la capacité à l'autofinancement est remontée en séance. Il est donc convenu de ne faire signer qu'après modification éventuelle et de diffuser à nouveau à tous les élus.

Sur le thème de la procédure des signatures des compte rendus de séance, M. le Proviseur a demandé à son secrétariat la mise en place d'un suivi des états des comptes rendus de séances ; M. le Proviseur rappelle l'importance du processus notamment dans le contexte de l'homologation du lycée.

2. Point sur les travaux réalisés durant l'été

Les travaux présentés correspondent à ceux en grande partie prévus et annoncés début juin dans le cadre du budget de fonctionnement:

- Travaux de peinture et de rénovation des sols dans l'école maternelle pour 42 000€ effectués durant l'été ;
- Remplacement d'une des 2 chaudières pour 30 000€ ;
- Adaptation de la porte d'entrée en bas de l'escalier du hall principal (côté infirmerie) avec installation d'une gâche électrique avec commande depuis la loge pour 4 000€ de menuiserie-métallerie et électricité
- Changement de cloisons dans des cabines de toilettes élèves 5 000€
- Canal d'évacuation des eaux à l'intérieur du parking 5 000€

M. le DSAF informe également d'achats en investissement d'ordinateurs et d'armoires pour des tablettes pour moins de 50 000€.

3. Bilan sur la rentrée 2019

M. le Proviseur fait part d'une rentrée 2019 très agréable dans un climat serein, avec des retours positifs et remercie ses collaborateurs pour la bonne préparation de la rentrée.

Concernant les effectifs, l'établissement enregistre l'année la plus haute des dernières années en matière d'arrivée de nouveaux élèves, compensée par un nombre légèrement inférieur de départs. Au niveau de la maternelle et de l'élémentaire, niveaux charnières dans la gestion des effectifs, l'enjeu est de s'assurer d'une stabilité des effectifs puisqu'un creux dans une de ces années se répercute pendant toute la scolarisation de cette cohorte. Heureusement le risque de baisse de fréquentation en maternelle suite à la mise en place dans le Land de Hesse de la gratuité des Kindergarten ne s'est pas concrétisé. La direction reste vigilante.

4. Point sur le projet immobilier

Les quatre cabinets d'architectes en compétition sur le projet ont été accueillis mi-septembre pour une visite sur site, en présence de l'équipe en charge du projet côté AEFÉ et comprenant une programmiste, le représentant du Service immobilier de l'agence, ainsi que la représentant du BauAufsicht de la ville de Francfort (note : organisme de contrôle des constructions immobilières) accompagné d'un architecte bilingue établi à Francfort. Des réponses écrites de l'AEFE ont été adressées à ces architectes.

La prochaine étape est la réunion du 2^e jury dans la semaine du 9 décembre, sur la base des dossiers soumis par les quatre cabinets, qui seront présentés par l'équipe mandatée par l'AEFE. Ces dossiers seront anonymisés par un prestataire indépendant. Les quatre projets seront classés par ce jury et feront éventuellement l'objet de réserves ou de demandes de modifications.

Le représentant des parents d'élèves demande de connaître la date la plus vite possible afin d'assurer la disponibilité des représentants des parents.

Le représentant des enseignants du second degré demande si les cabinets doivent respecter un budget. Le budget est actuellement de 3,5 millions € y compris le terrain. Pendant la discussion qui a eu lieu avant le jury, M. Faivre a évoqué un chiffre de l'ordre de 5,5 millions, et à la demande des représentants des parents, la direction confirme le chiffre de 3,5 millions.

M. le Proviseur précise que le projet pourrait être réalisé en une ou deux phases, la réalisation en deux phases revenant plus cher.

M. le DSAF informe le conseil de l'éventuelle possibilité de recourir à l'Agence France Trésor pour une avance de trésorerie à taux préférentiel. Cette procédure, actuellement exclue pour les établissements en gestion directe de l'AEFE est en cours de discussion et aurait l'avantage de pouvoir réaliser le projet en une seule phase.

M. le Proviseur résume ainsi les différentes approches possibles pour la réalisation, qui devront être discutées et votées après la réunion du jury :

- 1) Prévoir une construction en deux phases et attendre d'avoir à nouveau la capacité de financer la 2^{de} phase
- 2) Construire en une phase, mais avoir recours à l'Agence France Trésor
- 3) Ne faire qu'une phase et abandonner la 2^{de}
- 4) Attendre de pouvoir financer le tout en une seule phase avant de démarrer

Le représentant des parents d'élèves demande des informations sur le cahier des charges pour l'appel à concours et la possibilité d'avoir accès au document pour les membres du conseil. M. le Proviseur se propose pour demander le cahier des charges.

Le représentant des enseignants du second degré demande des informations sur les réactions du voisinage. M. le Proviseur fait part de la réunion fructueuse avec les élus locaux, présidés par Michaela Will, cheffe de l'Ortsbeirat, une semaine auparavant, sur le projet immobilier. Lors de cette réunion, la direction a pu démentir certaines rumeurs inquiétantes courant sur l'expansion de l'établissement, et expliquer l'objectif d'amélioration de l'existant que contient le projet, par la création d'une salle de sport et d'une salle culturelle réservées au public de l'école et de ses partenaires.

5. Calendrier des instances 2019-2020 et calendrier pédagogique

5.1 Conseils

Une correction est apportée par M. le Directeur du primaire concernant la réunion du conseil d'école au second trimestre, déplacée au 28 janvier, et donc avant le conseil d'établissement.

Concernant les dates des conseils d'établissement, les représentants des parents demandent de se tenir autant que possible aux dates communiquées pour permettre aux parents bénévoles d'y participer. Les représentants souhaitent également recevoir les documents relatifs à la gestion financière au moins une semaine à l'avance et demandent de prévoir une réunion préalable d'explication avec le Directeur des services administratif et financier, dans cette semaine préalable. MM. le Proviseur et le DSAF confirment que les délais ont été tenus jusqu'à présent et qu'ils seront tenus pour la prochaine réunion. Une réunion préliminaire entre le DSAF, les représentants des parents et des professeurs est convenue pour le 9 novembre.

5.2 Triple anniversaire

En 2020 le LFVH fêtera les 70 ans de la première classe française à Francfort, les 30 de l'AEFE et les 20 ans sur le site de Rödelheim. La direction réunira un comité des fêtes à cette intention. La date retenue est le 3 et 4 avril 2020 afin de permettre également la participation des collégiens et lycéens.

5.3 Banalisation du vendredi 18 octobre

La banalisation des cours pour la journée de rencontres parents-professeurs dans le primaire le 29 novembre est mis au vote du conseil, un service minimum d'accueil sera offert aux familles sans possibilité de garde.

La représentante des élèves propose d'offrir un service de baby-sitting assuré par les lycéens qui en ont discuté en conseil de la vie lycéenne, proposition chaudement saluée par la direction mais qui est malheureusement irréalisable car la responsabilité du chef d'établissement serait engagée.

Les représentants des parents souhaitent lire une motion concernant la demande de validation de la banalisation du 18 octobre :

« M. le Proviseur,

Lorsque que vous nous avez demandé de valider au préalable la journée banalisée du 18 octobre, nous l'avons fait en pensant qu'il s'agirait d'une journée impliquant l'ensemble de la communauté éducative, comme ce fut le cas pour la fructueuse journée de travail précédente. Nous avons été étonnés d'apprendre que les parents n'y étaient pas conviés. Vous comprendrez la situation inconfortable dans laquelle vous nous mettez : valider une journée sans cours n'est pas bienvenu pour les parents, qui plus est quand leurs représentants sont exclus de l'exercice.

La participation limitée à l'équipe pédagogique est malheureusement pour nous un nouveau signe de la volonté de réduire le projet d'établissement à un projet exclusivement pédagogique, la définition des grands axes ayant déjà repris le cadre pédagogique de l'éducation nationale sans intégrer d'aspects liés à la vie dans l'établissement.

Nous sommes convaincus que la journée du 18 octobre aboutira à une proposition pédagogique de qualité et en ligne avec les attentes des parents. Nous souhaitons cependant exprimer notre déception quant à la limitation de ce projet d'établissement au pédagogique, et nous abstenons donc lors du vote de la banalisation du 18 octobre. »

Le Proviseur explique qu'il s'agit d'une incompréhension de la part des parents sur la phase qui s'amorce car elle constitue la déclinaison en actions des éléments du projet d'établissement. L'intention n'est pas d'évincer les élèves et les parents, mais il ne lui paraît pas opportun de les faire participer à cette rencontre. Ensuite il va y avoir un aller-retour, lors desquels les parents et les élèves vont être associés. Elèves et parents auront la possibilité de s'exprimer sur le contenu lors des allers-retours qui seront organisés, en revanche ils ne sont pas conviés à la conception des outils à mettre en œuvre. Pour autant les idées soumises par les parents lors des réunions de travail ont été intégrées dans les axes du projet d'établissement.

M. le Proviseur reconnaît également que si le travail avait pu être fait plus tôt, notamment le 24 juin, les outils auraient pu être présentés à cette époque, ce qui aurait évité une banalisation d'une journée supplémentaire et permis des échanges avec les parents d'élèves.

Cependant M. le Proviseur préfère consacrer le temps nécessaire pour obtenir un projet cohérent, remarque corroborée par la représentante des enseignants du premier degré, qui a salué le travail collectif de la maternelle à la terminale, et par la représentante des élèves qui a souligné la clarification louable du rôle du projet d'établissement pour les élèves.

5.4 Calendrier pédagogique du second degré de 2019-2020

Le calendrier présenté pourra être soumis à modification, en fonction des dates définitives, notamment des épreuves de bac, inconnues à cette heure.

Elles seront communiquées aux élèves et familles dès leur connaissance et présentées par M. le proviseur-adjoint. La possibilité pour l'établissement de fixer lui-même les dates d'épreuves en contrôle continu est posée et confirmée par M. le Proviseur. Il est également possible de refaire passer à un élève une épreuve qu'il n'aurait pas pu passer (lors d'une absence justifiée).

5.5 Événements à venir au LFBVH

Les grands événements à venir sont présentés en conseil :

- 21 novembre Ze Voiss pendant la semaine des lycées français du monde,
- 22 janvier journée franco-allemande, organisée par la Liebigshule cette année
- 13 mai concours de robotique, qui va adopter une fréquence d'un concours tous les deux ans, comme les autres événements de même ampleur (Science Slam, et critique un jour critique toujours et Ze Voiss)
- 3-4 avril triple anniversaire

6 Projet d'établissement

Le projet d'établissement a été présenté en conseil du second degré et comporte cinq axes correspondant aux cinq parcours définis dans le socle commun depuis 2009: Avenir, Santé, Citoyenneté, Éducation artistique et Culturelle, Numérique. M. le Proviseur constate beaucoup d'initiatives dans l'établissement, qu'il souhaite maintenant formaliser davantage.

À la question des parents, il confirme que le projet actuel relève uniquement d'une approche pédagogique, et ne définit pas d'allocations des ressources par axe ou priorité. Il met en perspective l'importance de la formalisation des initiatives également dans l'optique de la Commission de renouvellement de l'homologation tous les 5 ans dont l'établissement fait l'objet cette année scolaire.

(voir tableau)

Axe 1 : les langues pour penser et communiquer. Favoriser l'acquisition des langages Amélioration de la prise de parole et l'aisance à l'oral, transversal dans toutes les langues et les matières,(le nouveau bac va dans ce sens)

Axe 2 : Les méthodes et les outils pour apprendre : Mettre en œuvre le parcours numérique de l'élève au LFBVH

Axe 3 : La formation de la personne et du citoyen : réussir l'intégration de tous les élèves. Rester vigilant à tous points de vue, civique et pédagogique, école inclusive

Axe 4 : Les systèmes naturels et les systèmes techniques : rendre l'élève acteur du développement durable au LFBVH, en s'appuyant sur les éco-délégués

Axe 5 : Les représentations du monde et les activités humaines : mettre en œuvre le Parcours d'Éducation Artistique et Culturel (PEAC)

7 Voyages scolaires : projets du 1^{er} trimestre 2019-2020, supérieurs à 500€

Chine

Un projet de voyage en Chine pour les élèves de chinois est soumis au vote : l'enseignante de chinois aimerait emmener un de ses deux groupes d'élèves en Chine pour un projet d'étude (21 élèves du niveau de 5^e et 2 accompagnateurs) pour 10 jours-9 nuits en partie sur le temps scolaire et congés scolaires du 20 avril au 1^{er} mai 2020 à Xintao, et propose un séjour découverte du système scolaire et de la culture chinoise. Le voyage est basé sur le principe d'une immersion dans la journée et hébergement en hôtel le soir avec visite de 5 écoles différentes. Le budget prévisionnel comprend le billet d'avion 540€, visa 150€, pour des frais de séjour totaux 1400€ par élève maximum. Elle a déjà réfléchi aux pistes de mécénat chinois.

Les membres du conseil dans leur majorité soulignent la qualité du concept pédagogique et rappellent la nouveauté de la « section chinois ». Comme pour le voyage aux USA, deux conditions sont retenues : plafond financier maximum et décision des familles. La direction évoque le recours possible des familles à la caisse de solidarité mise en place dans ce but l'année dernière.

Le représentant des enseignants du second degré loue la qualité du projet mais constate que l'investissement financier est un handicap majeur. Le projet est éventuellement trop jeune et mérite d'être repensé quant au niveau concerné et au calendrier proposé.

Les représentants de parents suggèrent des pistes de réflexion : le projet pourrait gagner à être réalisé dans les années à venir, avec un niveau supérieur (classe de seconde ou de première).

M. le Proviseur ne souhaite pas que le professeur s'engage dès à présent sur une année ultérieure mais propose d'en faire un projet de groupe, d'associer les élèves à la construction du projet, prendre contact au préalable avec des élèves des écoles à visiter... L'aboutissement serait le voyage. M. le Proviseur-adjoint rejoint la représentante des élèves sur le manque éventuel de maturité des élèves.

Vote : 8 abstentions et 4 votes contre.

Piesendorf ski

Le voyage au ski est reconduit, pour un montant maximum de 600€ à la charge des familles : validé à l'unanimité.

8. Questions diverses

8.1 Lors de l'annonce faite lors de la conférence de presse du 03.10.2019 du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères: 'Développer l'enseignement du français à l'étranger: un nouvel élan', il a été évoqué la participation accrue et souhaitable des parents à la préparation du budget. Ce point pourrait-il être considéré au LfVH lors de la discussion budgétaire, notamment dans le cadre de la dotation budgétaire exceptionnelle ?

La Direction a suivi la récente conférence de presse ministérielle et attend une traduction écrite de ce qu'on lui demande de faire concrètement. Contrairement à ce que sous-entend la question posée, il s'agit de la participation au conseil d'administration de l'AEFE, et non pas d'augmenter la participation des parents à la préparation budgétaire.

Sur le principe d'une commission budgétaire spécifique, une des représentantes des parents propose de convenir d'une date de réunion dans la semaine entre la distribution des documents financiers et la réunion du conseil d'établissement. Cette réunion pourrait être annulée si le besoin n'est pas confirmé. Les professeurs expriment leurs souhaits d'être invités à la réunion et d'y participer s'ils en jugent le besoin. La direction répond favorablement.

8.2 Quelle place donne l'école aux projets artistiques, quelle en est l'importance à ses yeux? Qu'envisage l'école pour les développer et leur donner une dimension qui irait dans ce que proposent les autres écoles, sachant que non seulement les écoles allemandes mais l'école européenne s'est considérablement développée.

M. le Proviseur ne veut pas laisser dire que les arts ne sont pas importants dans l'établissement : il en veut pour preuves les visites culturelles, l'obtention de l'option art plastique, l'option cinéma audio visuel, le concours robotique avec une dimension esthétique, les chorales 65 élèves répartis en 2 groupes, l'orchestre, Ze Voiss, l'atelier Comédie Musicale de Mme Borde... M. le Proviseur souligne également le projet de construction de la salle

culturelle à venir. Il insiste sur la formalisation des arts dans le parcours scolaire (PEAC à relier avec le projet d'établissement).

8.3 Les plafonds d'effectifs par classe de niveau (par exemple 25 élèves au primaire) sont-ils respectés ? Quelle est la situation actuelle au LFVH.

La Direction confirme qu'il n'y a pas de plafond d'élèves par classe, mais il existe une recommandation dans le cadre de l'Ersatzschule. Il n'y a pas une classe au premier degré au-dessus de 25 élèves cette année. Il n'y a pas non plus de planification sur des plafonds, le nombre d'élèves évolue en fonction de la demande.

Au second degré, une règle de plafond pour les zones d'éducation prioritaire existe bien en France (25 élèves en 6^{ème} uniquement), mais ne s'applique pas en Allemagne. 36 élèves par classe reste le plafond dans les lycées français. Concernant le premier degré, M. Braun rappelle que la maternelle n'a pas le statut d'Ersatzschule.

8.4 Réflexion Calendrier 2020-2021

La prévision du calendrier 2020-2021 sera abordée lors du prochain conseil d'établissement avec les nouveaux représentants. Aujourd'hui les instructions de l'AEFE pour élaborer le calendrier ne sont pas encore disponibles.

La séance est levée à 19h38.

Secrétariat de séance par les parents d'élèves
Sandrine Idé

Sandrine Idé

Digitally signed by
Sandrine Idé
Date: 2020.06.25
22:11:16 +02'00'

M. le Proviseur

